VILLE DE MEHUN SUR YEVRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril, à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Date de convocation :
26 mars 2025

Nombre de Conseillers :

En Exercice :	29
Présents :	20
Pouvoirs :	6
Excusés ou absents :	3

Date d'affichage :
26 mars 2025

Etaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, M. JOLY, Mme CLEMENT, M GATTEFIN, Mme HUBERT, M. BLIAUT, M. GEIGER, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme BROSSIER, Mme THIAULT, Mme LEFEBVRE, M. MEUNIER, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme BUREAU, M. BAUGÉ, M. MATEU et Mme DUFOURT.

Avaient donné pouvoir : Mme VAN DE WALLE à M. JOLY, Mme HOUARD à Mme FOURNIER, Mme MARGUERITAT à M. PATIN, Mme FERNANDES à Mme LEFEBVRE, M. DA ROCHA à M. SALAK et M. KOCH à M. GRANGETAS.

Étaient absents ou excusés : M. DEBROYE, Mme KOBYLANSKA-BAUDU et M. FABRE.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme THIAULT Fabienne a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

028-2025 –ACTES AU MAIRE

9.1.5 Divers

M. SALAK présente ce dossier

A l'unanimité, le Conseil municipal donne acte au Maire des décisions prises par lui dans le cadre de ses délégations de pouvoir :

- Signature de la **décision n°013-2025 du 25 02 2025** portant sur la signature d'un plan de financement du SDE18 (Dossier n°2025-01-035) - Travaux d'éclairage public, Route de Vouzeron – pour un montant total de 2 523,29 € HT dont 50% à la charge de la commune soit 1 261,65 € HT.
- Signature de la **décision n°023-2025 du 12 03 2025** portant sur la modification de la régie de recettes des droits d'entrées et des produits de la vente au Pôle de la Porcelaine renommée régie du musée Charles VII.
- Signature de la **décision n°024-2025 du 17 03 2025** portant sur la demande d'une subvention amendes de police 2025 auprès du département du Cher – Réfection de la Rue Camille Méraut avec aménagements de sécurité.

Le Maire,

Jean-Louis SALAK

La secrétaire de Séance,

Fabienne THIAULT

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 14 / Avril / 2025

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr